



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 74117

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conséquences de l'application de la loi n° 2000-596 du 30 juin 2000 sur la prestation compensatoire en matière de divorce. Il souhaiterait connaître les mesures qu'elle compte prendre afin d'harmoniser les traitements et remédier aux multiples interprétations de la loi, voire parfois à sa non-application - contraire à l'amendement Vidalies - pour les divorces prononcés antérieurement à la loi sur la base de requêtes conjointes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74117

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1371